

Compte-rendu du Conseil du 14 novembre 2018

Étaient présents : Mme Lise FAGOT - Mme Evelyne WARIN - M. Bruno LURION - M. Stéphane VIOLANT - M. Marcel BOUCHE - Mme Evelyne MAIRE – M. Gérard NOWACZYK - M. Jean-Michel MEXIQUE

Excusé ayant donné pouvoir

Absent excusé : Mme Marie Christine BERNARD

Absent : Mr Guy HENRY

Secrétaire de séance : Mme Lise FAGOT

• Mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le Département a confié à l'agence technique départementale, Meurthe-et-Moselle Développement 54, les prestations d'assistance technique.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces prestations, il convient de signer une convention avec Meurthe-et-Moselle Développement 54.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer une convention avec Meurthe-et-Moselle Développement 54, pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement.

• Rapports annuels 2017 de la Communautés de Communes

Le Conseil Municipal prend acte des différents rapports annuels 2017 de la Communauté de Communes :

- Rapport d'activités des services de la Communauté de Communes
- Rapport sur la qualité et le prix du service élimination des déchets
- Rapport sur la délégation de service public relative à l'exploitation de la Pépinière d'entreprises du Lunévillois
- Rapport sur la délégation de service public relative à l'exploitation du centre aquatique Aqualun'
- Rapport sur la délégation de service public des transports publics urbains, scolaires et à la demande

- **Modification des statuts de la Communautés de Communes**

Le Conseil Municipal :

Approuve le transfert compétence assainissement à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat :

Adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.

Prend acte que tous les biens, charges, patrimoine des communes membres concernées par la compétence précitée sera transférée à la Communauté de Communes.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

- **Encaissement chèque Groupama**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser un chèque de Groupama Assurances d'un montant de 909.41€, correspondant au remboursement du dommage électrique sur les cloches de l'église.

- **Décision budgétaire modificative budget assainissement**

Le Conseil Municipal, décide de procéder à des modifications budgétaires sur le service assainissement comme suit :

14 919.93€de recettes à l'article 238, chapitre 041

14 919.93€de dépenses à l'article 2158, chapitre 041

- **Remboursement frais du congrès des Maires**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle se rendra au congrès des Maires à Paris les 20 et 21 novembre prochain, accompagnée de Gérard NOWACZYK, Adjoint au Maire.

Elle demande au Conseil son accord pour que la Commune procède au remboursement des frais engagés, dont elle a entièrement fait l'avance, à savoir :

350€de transport pour deux allers-retours

188€pour deux chambres d'hôtel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, or la présence de Madame le Maire et Monsieur Gérard NOWACZYK :

Décide de rembourser à Madame le Maire les frais engagés pour un montant de 538€